

HISTOIRES ET CHOSES D'AUTREFOIS À PLOUGONVELIN. PETITE CHRONIQUE D'HISTOIRE LOCALE



FASCICULE 4

Y. CHEVILLOTTE.

Recueil des articles parus dans le Bulletin Communal et le Bulletin des Amis de Saint Mathieu en 1990, et dans le journal Le Télégramme en 1988.

- Une stèle gauloise sur l'aire du Pradigou.....page 2
- Deux croix disparues : Croas Aod Doun et Croas Kervezennoc.....page 3
- Arrestation de Protestants au Conquet (1684).....page 6
- A propos de deux bornes routières (1768).....page 9
- La vengeance de Saint Mathieu.....page 11
- Disparition d'orfèvrerie sacrée à Saint Mathieu
.....en 1518 au monastère.....page 14
 en 1728 à l'église paroissiale.....page 15
- La mesure du temps, l'horloge du monastère de Saint Mathieu (1791-1793) page 17
- La reconstruction du presbytère :
- Le contexte de l'époque, la toute puissance des recteurs léonardspage 20
- L'affrontement entre le Maire et le Recteur (1884-1890)page 22
- L'apaisement et la reconstruction (1890).....page 27

En couverture : Les deux bâtiments de l'ancien presbytère, aujourd'hui mairie - voir page 20.
(Photographie de Gilbert Goachet.)

Une stèle gauloise sur l'aire de repos du Pradigou

La commune de Plougonvelin, soucieuse de la conservation et de la mise en valeur de son patrimoine, a dressé sur l'aire de repos du Pradigou une stèle gauloise qui a été déterrée à Ty-Baol.

C'est une stèle de l'âge de fer, vraisemblablement d'usage funéraire, mais malheureusement amputée de son extrémité supérieure. De section octogonale, elle a la particularité de présenter deux rainures profondes circulaires et une cupule. Les représentations sont d'époque car une stèle identique a été retrouvée en place dans les fouilles du cimetière gaulois de Trégouzel, à Plouaré, près de Douarnenez.

Cette pierre, qui côtoie une ancienne croix sur l'aire de repos au Pradigou, évoque un raccourci du passé de Plougonvelin, qui fut païen avant d'être chrétien. Selon la tradition légendaire, cette pierre proviendrait du manoir de Goulven, " d'où elle aurait été portée par trois vigoureuses commères, les rainures provenant alors des traces laissées par les cordes ".



Stèle gauloise sur l'aire de repos du Pradigou

Deux croix disparues:

- Croas Aod Doun
- Croas Kervézennoc

Depuis toujours, il y avait dominant l'endroit dit AodDoun , en breton la grève profonde, à droite et en haut du chemin conduisant de la grève de Pors Ki, appelée aussi la grève des galets au terre-plein du Cosquer, où est dressée une stèle commémorative, une pierre percée énigmatique.

C'était un bloc de granit taillé, plat posé de chant, à demi enterré et percé en son milieu d'un trou carré, ce qui faisait la joie des enfants, qui, la traversant en rampant, avait l'impression d'accomplir un rite magique.

Quelqu'un m'ayant communiqué une photographie d'Août 62 où l'on voit une jeune personne se glissant en son travers, sachant qu'elle avait 90 cm de tour de hanches, il est ainsi, ayant un repère de longueur, facile d'en donner les dimensions approximative: Carré de 40cm d'épaisseur, de 100cm de coté, percé en son milieu d'un trou de 30cm de coté.

Il faut y voir le socle d'une croix détruite: la grève en contre-bas Aod Doun est appelée aussi Aod ar Groas, la crique de la croix en mémoire vraisemblablement des victimes d'un naufrage,

Elle était importante car elle figure comme repère sur le; cartes anciennes

- Le levé des " ingénieurs Géographes", de 1776 (Archives de l'Armée, Vincennes)

- Le levé de 1811 au 28800^{ème} conservé à la cartothèque de l' I.G.N. mais était déjà abattue en 1841 car elle ne figure plus sur le cadastre établi à cette époque.

Son soubassement fut alors poussé et adossé au talus pour permettre le halage par les chevaux du goémon hissé par les "davieds existant encore en haut de la falaise avant la guerre. Il se trouvait également, avant le nivellement du parking actuel, à la place du monument aux morts, une tranchée revêtue de dalles rougies qui servait au brûlage du goémon pour en faire de la soude.

Ce socle disparut il y a vingtaine d'années, " récupéré" c'est un euphémisme. Cette pierre, mi-enterrée dans un terrain communal peut être considérée comme immeuble par destination dont la prescription acquisitive est trentenaire.

Aussi, peut-être, le remords poussant, la grâce aidant, elle sera rendue au patrimoine de la commune pour le plus grand amusement des enfants et la curiosité des promeneurs du sentier côtier.

Ma voisine qui porte allègrement ses 85 ans, et a gardé une mémoire fidèle, raconte qu'il y avait, avant le remembrement, à Kervezennoc, une croix très simple, assez fruste, adossée au talus, à quelques mètres, à gauche, du nouveau chemin conduisant à Kermanuel

Son père disait, qu'aux temps anciens, un seigneur cruel, revenant de la chassa, tira comme un vulgaire pigeon, un couvreur réparant le toit d'une chaumière et le tua. Il déposa sur la poitrine du cadavre une somme d'argent et s'en alla sans être inquiété autrement pour le meurtre. Le narrateur ajoutait qu'alors cela se passait toujours ainsi.

En souvenir de quoi, une croix fut taillée et dressée le long du chemin menant de Poulyot à Saint Jean (actuellement disparu qui prit le nom depuis de Streat an Ankou, le chemin de la mort.

Cette histoire est intéressante parce que vérifiée par l'Histoire et gardée intacte, pendant un millénaire, en tradition orale dans les mémoires et consciences populaires.

Elle permet également de dater la croix de l'époque mérovingienne : 8^e, 9^{ème} siècle.

Voici pourquoi :

L' empire romain, en pleine décadence s'était complètement disloqué au 5^e siècle.

Au Haut Moyen-âge, les incursions barbares, notamment franques, furent nombreuses en Bretagne, amenant pillages et destructions .

«

Au tout début de la féodalité, les vainqueurs, de race et de culture germanique, se considérant en pays conquis, se taillèrent des domaines sur le dos des autochtones, et faisant souche furent à l'origine de la noblesse: les traces de deux races ennemis, l'une opprimant l'autre, se poursuivirent dans les révoltes et révolutions qui ensanglantèrent le pays.

.....Ils amenèrent avec eux, et imposèrent le droit pénal germanique dont une des originalités est le " Wergeld ", droit où pour empêcher la vengeance, il est substitué par voie judiciaire une in- demnité " Ces tarifs varient suivant la nature du délit. Ainsi, d' après la loi salique, si le meurtre est tarifé invariablement 200 sous d'or,.... le vol l'est différemment. Voici quelques exemples de variations de tarifs : vol d'un porcelet encore à la mamelle : 3 sous; déjà sevré :1 sou ; vol du porcelet au milieu du troupeau: 15 sous

Les tarifs varient également selon la qualité de la victime aussi son sexe. La loi wisigothique fixe les barèmes suivants : meurtre d'un homme de 20 à 50 ans : 300 sous; de 50 à 60 ans : 200 sous; celui d'un jeune homme de 15 à 20 ans : 150 sous, et au dessous de 15 ans, le tarif décroît de 10 sous par année; les filles jusqu'à 20 ans valent moitié prix du tarif des garçons; mais la femme de 15 à 40 ans, l'âge de la maternité : 250 sous... "(1)

La " romanité ", le vieil ordre latin, en grande partie à l'instigation de l'Eglise, revint sous les Carolingiens, et le droit germanique dut s'effacer alors devant le droit romain beaucoup plus évolué et adapté à une société en évolution et organisation.

Le Wergeld disparut alors : notre histoire date donc au nplus tard du début des temps carolingiens. (2)

La conclusion peut-être empruntée au poète Charles Le Goffic: c'est un hommage à l'ordre romain.

" Quel était l'enjeu du destin ? Un instant d'ivresse barbare, Ou vingt siècles d'ordre latin."

(Poésies complètes.)

1) La France médiévale par Jean François Lemarignier Armand Colin - 1987.

2) Pour la compréhension du texte, petit rappel chronologique simplifié:

Fin de l'empire romain d'Occident: an 476.

Temps mérovingiens : fin du 5^{ème} siècle - 751.

Temps Carolingiens : 751 - 888.

Arrestation de Protestants au Conquet en 1684.
Le Protestantisme et ses origines : reliques et indulgences.
Exemples pris chez les moines de Saint-Mathieu.

C'était au temps du grand Plougonvelin qui comprenait la trêve du Conquet-Lochrist, aussi importante sinon plus que la paroisse mère, avec une minuscule enclave, la paroisse des moines: Saint-Mathieu.

Le 30 juillet 1684 le Procureur de la Cour-Royale de Saint-Renan et Brest fait arrêter les Religionnaires du Conquet, les adeptes de la R.P.R. (Religion Prétendue Réformée); c'est ainsi, qu'à l'époque ,l'on désignait les Protestants. (1) On ne sait ni leur nom ni leur sort ultérieur.

C'était un an avant la révocation de l'Edit de Nantes, le 17 octobre 1685, qui régissait la vie des Protestants en France, depuis sa signature par Henri IV en 1598: Louis XIV veut ainsi achever de faire disparaître la minorité huguenote, et le Procureur de Brest n'est pas en retard.

A l'époque, ceci ne choquait personne: la tolérance n'était pas passée dans les mœurs; c'était l'époque des Dragonnades où les cavaliers du roi, missionnaires casqués et bottés. convertissaient par leurs exactions et brutalités, par villages entiers, les Protestants du Midi. Les Protestants par leur libre arbitre gênaient l'absolutisme royal dans un système où étaient étroitement imbriqués l'Eglise Catholique et l'Etat. Boileau disait plaisamment " tout Protestant est un pape, une bible à la main".

C'est en octobre 1517, qu'un moine Martin Luther fait connaître son opposition à la vente des indulgences et au commerce des reliques : il disait que si l'on rassemblait toutes les reliques de la Vraie-Croix en circulation, il y aurait le bois nécessaire pour construire une flotte. Le principe des indulgences comme le culte des reliques, repose sur la doctrine des trésors des mérites de l'Eglise et sur la reversabilité des mérites des Saints: c'est la communion des Saints du Credo.

Suivant cette doctrine, les Saints accomplissaient plus de bonnes actions que de péchés, et après leur mort, il reste un solde créancier de mérites non utilisés, que l'Eglise distribuait, à l'époque, moyennant finances.

Nous avons à l'abbaye de Saint-Mathieu l'illustration de ces abus qui ont amené la Réforme ou Protestantisme.

Cette abbaye possédait jadis comme reliques : du pain de la Cène, du bois de la table de la Cène, du lait de la Sainte Vierge.

Comme reliques bretonnes : celles de Saint Cadoc, de Saint Corentin, de Saint Guénolé, de Saint Guillaume, de Saint Brieuç, de Saint Maudez, de Saint Sané. Bien de ces Saints appartiennent à la légende.

D'autres abbayes avaient aussi des reliques insolites telles, au XVII^{ème} siècle, l'abbaye de Saint Meen qui possédait le peigne de Saint Judicael et celle de Redon au XVI^{ème} siècle du lait de la Sainte Vierge. Au X^{ème} siècle celle de Saint Gildas de Rhuys avait la coupe de Jésus à la Cène et au XVII^e siècle une sandale du Christ. (2).

Tout cela ne fait pas sérieux.

* * * * *

Le charrier de l'abbaye de Saint Mathieu fait état de deux bulles du pape pour financer les constructions de l'Eglise.

" Bulle (non datée) du pape Benoit qui donne les indulgences à ceux qui font rebâtir l'Eglise de Saint Mathieu brûlée par les anglais" .

"Bulle de 1456 qui donne des indulgences à ceux qui font rebâtir et réparer l'Eglise de Saint Mathieu." (3)

* * * * *

L'Eglise catholique avait senti " le vent du boulet", et se réforma : c'est la Contre - Réforme, Le Concile de Trente réaffirma ses dogmes essentiels, condamna le le trafic des indulgences et régla l'authenticité des reliques. Mais le ver était dans le fruit et y resta.

- (1) : Archives du Finistère série IE 688 Compte de la juridiction royale de Saint Renan et Brest.
- (2) : Abbé Duine - inventaire liturgique de l'hagiographie bretonne page 208.
- (3) : Ancien inventaire du chartrier de Saint Mathieu, copie aux archives de l'Evêché de Quimper.

A propos de deux bornes routières

(1758)

Dans les Bulletins Municipaux de mars et avril 88, il vous a été raconté que le duc d'Aiguillon, commandant en chef en Bretagne (1753-1768), avait créé un réseau de routes entretenues par la corvée, pour des raisons surtout stratégiques.

Le règlement "sur les grands chemins de la province de Bretagne" date du 5 novembre 1754.

Les paroisses de Plougonvelin, sa trêve Le Conquet-Lochrist, les paroisses de Saint-Mathieu et de Trébabu sont chargées de l'entre-tien de la route menant du Conquet à Saint-Renan.

Les distances à entretenir étaient aussi partagées à partir de Saint Renan.

Plougonvelin	6 460 mètres.
Trébabu	820 mètres.
Lochrist-Le Conquet	6 730 mètres.
Saint-Mathieu	629 mètres.

Plougonvelin avait le tronçon de Saint-Renan à Kervézéon, soit 45% de la distance totale.

Des bornes de pierre sur lesquelles étaient gravées le nom des paroisses, la longueur à entretenir en toise et parfois la date d'érection délimitaient la tâche de chacun le long du parcours.

Il y avait deux bornes entre Saint Renan et Le Conquet :

- l'une Trébabu et Plougonvelin.
- l'autre Lochrist et Saint-Mathieu.

L'une a disparu, l'autre existe toujours à l'embranchement de la route menant à Trébabu.

A l'époque du premier article je n'avais pu l'identifier n'arrivant pas à lire l'inscription à demi-effacée et couverte de lichens, d'autant qu'ayant été déplacée, sa place actuelle ne donnait aucune indication.

C'est bien la borne de corvée séparant le travail de Trébabu et Plougonvelin ainsi qu'en témoigne le texte déchiffré :

Face Nord	Face Sud
PLOU	TREB
GONV	ABU
ELEN	430
3310	TE
TE	

TE est l'abréviation de toise, soit 1m95. Nous savons qui l'a faite, c'est François Poullaouec, dispensé de corvée par une dé-libération en date du 20 mars 1768 du Corps Politique de Plougonvelin, l'ancêtre du Conseil Municipal. Ce tailleur de pierre fut exempté de corvée "à condition qu'il fournisse et travaille le dit poteau".

On peut se demander la raison qui a amené cette borne à sa place actuelle.

L'explication la plus plausible est qu'au siècle dernier, un agent voyer, l'ancêtre de nos ingénieurs des T.P. avait estimé que marquée Trébabu, elle ferait un très beau panneau indicateur pour indiquer à l'embranchement la direction de la petite paroisse de Trébabu.

Ces bornes sont devenues rares : volées ou détruites ; dans les "Cahiers de l'Iroise", de 1964 le Médecin général Laurent en dénombre 6 pour le Léon, dont la nôtre.

Le Musée de Lesneven a dressé à son entrée une de ces pierres.

Une septième borne vient d'être découverte à C'huil ar C'hornou, en Plourin couchée le long d'un chemin.

C'est celle séparant le travail de Lanildut et Plouarzel, qui avaient la charge d'entretenir la route menant de la croix de Mez Yar, sur la route d'Argenton, Saint Renan à Lanildut.

D'un côté on peut lire : Plouarzel 2510 toises, 175..., de l'autre Fasse Lanildut, fasse signifiant face de, côté de .

Elle se trouvait primitivement près de Brélès et a aussi voyagé. Voici l'histoire de ses pérégrination : récupérée par un paysan, devant chez lui, après la Révolution, comme pilier de barrière, elle a été emportée par lui considérée comme les auges de pierre comme biens meubles d'exploitation appartenant au locataire quand il changea de ferme, des bagages biens lourds et encombrants, quand on sait que les longues auges de pierre, à peine creusées, servant à piler la lande pour nourrir les chevaux pesaient plus d'une tonne!-



Bornes routières

Un conte sanglant :

La vengeance de Saint Mathieu.

Un inventaire de 1634 signale parmi les reliques précieuses du monastère de Saint Mathieu, " un grand vase d'argent où est notabl portion du chef de Saint Mathieu; au bas était une inscription formulant l'anathème contre quiconque aurait dérobé, mis en gage, vendu ou fait vendre ce reliquaire."

L'anathème au sens strict est une sentence d'excommunication d'exclusion de l'Eglise, mais peut être pris dans le sens de maléfice,

La légende raconte que vers la moitié du 6^{ème} siècle, des marchands léonards qui avaient été, avec leurs navires, trafiquer en Egypte, volèrent, ce qui se faisait beaucoup à l'époque pour les reliques, la tête du glorieux apôtre et évangéliste, et l'amènèrent en Bretagne, où, un naufrage miraculeux la fit déposer à l'endroit où Saint Tanguy fondait un monastère, celui de Saint Mathieu.

Les reliques du Saint patron de l'abbaye, furent, dit-on, volés par des pirates normands, mais revinrent après la quatrième croisade terminée en 1204 : il en est fait mention dans un acte de donation de Hervé 1er de Léon , fait en 1206 .

Enfermé dans un reliquaire, le chef de Saint Mathieu fut exposé à la vénération de nombreux pèlerins qui remplissaient les caisses du monastère de leur offrandes.

Le Saint, après avoir tant boulingué, voulut que sa tête resta sur place et inspira l'inscription promettant le châtement du sacrilège," il se promit d'y veiller.

En 1292 une flotte anglaise commandée par le comte de Leicester pilla l'abbaye. A l'inventaire du butin " on trouva, parmi les objets volés quelques vases sacrés...et la tête de Saint Mathieu. Mais l'amiral anglais, sachant combien il est difficile de rester maître absolu de son bâtiment avec une tête d'apôtre à bord la fit sagement restituer aux moines, avec tous les objets ayant appartenu au culte, à l'exception du vin de messe qui reçut une destination profane¹ La tradition veut que " quand les Anglais regagnaient leur vaisseaux avec leur butin, le Saint apôtre leur était apparu et en avait ordonné la restitution ".

La crainte des représailles du Saint fut telle que la relique survécut aux nombreuses guerres et pillages ultérieurs: guerre de Succession , descente des Anglais en 1558...

On arrive à la Révolution de 1789.

- Le 2 novembre 1789 : Mise à la disposition de la Nation des biens du clergé.
- Le 13 février 1790 : Suppression des ordres religieux contemplatif
- Le 22 mai 1790 : Inventaire de l'abbaye de Saint Mathieu.
- Le 31 décembre 1790 : Les quatre moines et le frère convers quittent l'abbaye.

L'argenterie, les reliquaires et les vases sacrés sont entreposés à Brest.

- Le 11 mars 1792 : Estimation et pesée par deux marchands orfèvres du trésor du monastère,dont, " trois reliquaires de chef de Saint en argent doré : 17 livres 7 onces ".

Dans ce lot se trouvait le vase reliquaire contenant la tête de notre Saint.

La totalité de l'argenterie fut alors envoyée à la monnaie de Nantes pour y être fondue.

La relique elle même fut à jamais perdue.

Ensuite tout se passe comme si une malédiction, un mauvais sort poursuivait le Directoire du département, responsable de la profanation.

En juillet 1793 les 30 administrateurs du département du Finistère sont décrétés d'accusation publique et sont incarcérés au Fort-la- Loi, le château de Brest.

-Le 22 mai 1794, 26 des 30 administrateurs sont guillotins sur la place du Triomphe du Peuple, actuellement place du Château. Ce fut une boucherie.

Le bourreau, Ance, un être abject aux goûts morbides rangea soigneusement au fur et à mesure des exécutions, les têtes coupées le long de l'échafaud pour augmenter l'effroi de suppliciés suivants.

L'histoire officielle a retenu que les 26 administrateurs du Finistère, girondins accusés de fédéralisme, furent victimes non de la vindicte de Saint Mathieu, mais de leurs frères ennemis les Jacobins.

Le Tribunal Révolutionnaire de Brest, pendant la Terreur prononça au total 70 condamnations à mort. Cette exécution massive frappa les imaginations; certains y virent le doigt de Dieu.

Les citations sont tirés des histoire de l'Abbaye par Prosper Levot et Henri Urscheiller.

A Saint Mathieu, disparition d'orfèvrerie sacrée :

- en 1518 : au monastère.

- en 1728 : à l'église paroissiale Notre Dame de Grâce.

" à partir de la fin du XVe siècle, l'abbaye de Saint Mathieu fut mise en commende, c'est à dire qu'il n'était plus nécessaire de faire partie de la communauté religieuse pour être promu à la dignité d'abbé qui se conférait à tout venant, même à des laïques pourvu qu'ils fussent bien en cour.... Son rôle se bornait à administrer pour le mieux le temporel de son abbaye, ce qui lui donnait droit à la jouissance du tiers des revenus du monastère..." (1)

Au religieux la communauté était dirigée par un prieur claustral.

Henri le Jacobin, dont la famille de noblesse ancienne était originaire de Saint Pol de Léon, devint abbé commendataire de Saint Mathieu en 1515. C'était un homme cupide qui, trouvant insuffisante la part de revenu qui lui revenait, dépouilla l'abbaye de son trésor.

Le 3 Juillet 1518 les moines, écorchés, portent plainte au Conseil ducal au motif que " Henri le Jacobin leur avtit enlevé plusieurs b i e n s , j o y a u x , reliquaires et autres choses appartenant à la dite abbaye, et entre autres choses une châsse et reliquaire d'or, ayant deux angelots d'argent à le soutenir, le tout valant environ 12 écus angelots d'or"(2) L'angelot était une monnaie française d'or, à l'effigie de l'archange Saint Michel, d'où son nom.

Une enquête fut prescrite, mais les documents encore existants étant fragmentaires, la suite n'en est pas connue.

Ce qui est certain c'est que le reliquaire d'or ne figure plus sur les inventaires ultérieurs.

Le seigneur abbé, ne semble pas inquiet car il est convoqué le 17 novembre 1520, au Conseil, à Nantes, pour s'expliquer sur une somme de 400 livres touchant un certain Gilles Carré. (3)

Dans la nuit du 14 au 15 décembre 1728, l'église paroissiale de Saint Mathieu est cambriolée: un calice et sa patène sont emportés.

Le voleur est rapidement identifié et arrêté. C'est un certain Tanguy l'Hostis, tailleur de pierre , de Plourin. Lors de son arrestation , il était armé d'un pistolet dont il ne se servit pas.^procès nous apprend qu'il avait la conscience bien chargée.

Agé de 27 ans, il ne parlait que breton et le procès se déroula par l'intermédiaire d'un interprète devant la Cour Royale de justice de Brest, sous la présidence de Hervé de Kersauzon, sénéchal.

Voici un extrait de la condamnation en date du 24septembre 1727 :

"..... Pour réparation de quoi et des autres cas mentionnés au procès, l'avons condamné d'être pris et appréhendé par l' exécuter de la haute justice et être pieds nus, la corde au cou et une torche ardente à la main, du poids de 2 livres, conduit à la porte et principale entrée de l'église Saint Louis, à haut voix et à genoux, demander pardon à Dieu, au

Roi et à la Justice; ensuite mené au pied de la potence plantée au milieu de la place de cette ville pour y avoir le poing droit coupé, après quoi pendu et étranglé à la dite potence, jusqu'à ce que mort s'en suivre; le dit l'Hostis préalablement appliqué à la question (torture) ordinaire et extraordinaire pour avoir révélation des complices, et ordonne que son cadavre soit exposé sur le chemin de Brest à Landerneau " (4)

Un simple mot en fin du dossier de procédure: exécuté.

Au début du siècle dernier, François de Neufchâteau, homme politique, écrivain et poète à ses heures, rimait " De fripons à fripons, il est bien des degres,
Les petits sont pendus et les grands sont titrés."

1) Henri Urscheller. La pointe Saint-Mathieu. Brest 1892.

2) A.L.A . B . 24 . Fo 155 R.

3) A.L.A. B.25

4) A.F. Juridiction de Brest, B.2163.

La mesure du temps, l'horloge du monastère de Saint Mathieu, (1791 et 1793)

C'est au cours du 15^{ème} siècle que l'horlogerie mécanique arrive à un stade d'évolution décisif, atteignant ses premiers développements importants en Allemagne.

Jusqu'au 14^{ème} siècle la mesure du temps s'est effectué seulement à l'aide du cadran solaire, du sablier, et de la clepsydre (horloge à écoulement d'eau.)

Au 19^{ème} siècle, le développement du chemin de fer et la nécessité d'établir des horaires pour les trains ont amené les Etats à adopter une heure légale dans chaque pays.

Auparavant chaque ville et chaque bourgade vivait à son heure solaire. " Cui domus , huic hora", suivant la devise d'un cadran solaire, dont la traduction libre est : chaque maison a sa propre heure. A nos latitudes, l'heure change d'une minute tous les 18 Km lorsque l'on se déplace d'est en ouest.

La cloche de l'église de la paroisse rythmait la vie des gens, sonnait l'Angelus le matin, midi et soir, appelant aux offices, carillonnant les mariages et baptêmes, sonnait le glas des décès et donnant l'alarme par le tocsin.

Les villes et les bourgades un peu importantes, ainsi que les monastères pour régler l'heure de l'office, eurent à cœur de posséder une horloge mécanique, qu'il fallait bien régler, quand le soleil le permettait, sur un cadran solaire.

Il n'y avait pas alors d'horloge parlante.

Au milieu de l'abbaye de Saint Mathieu se dresse une tour carrée, écourtée lors de la construction du phare, dans laquelle se trouvaient , avant la Révolution, les cinq cloches de l'église, l'horloge du monastère et la lanterne servant de phare.

Le 31 décembre 1790 les moines durent abandonner l'abbaye.

Voici la délibération que prend le 31 juillet 1791 le conseil municipal du Conquet qui demande au Directoire du District l'horloge du monastère, c'est le procureur syndic qui parle: " Qu'il est de la plus grande utilité pour les citoyens de cette ville qu'il y ait une horloge tant par rapport à l'heure fixée pour la messe matinale que par rapport au grand nombre des ouvriers et journaliers qui travaillent dans les différents chantiers du port au calfatage et à l'entretien des bateaux; lesquels faute de savoir l'heure, commencent et finissent leur journée quelquefois plus tôt, quelquefois plus tard, ce qui en raison du grand nombre peut être très onéreux à ceux qui font travailler.

De plus, la majeure partie des habitants de ce pays, étant marins, est obligée de s'embarquer de jour et de nuit suivant les marées dont ils ne peuvent connaître les heures que lorsqu'ils voient la mer ou qu'ils entendent une horloge.

Il serait donc très utile pour eux qu'il y ait une horloge qu'ils entendent de chez eux le jour et la nuit, pour pouvoir profiter de l'heure qui serait convenable en raison de la marée.

Pour ces raisons et autres, vous trouverez peut être convenable de demander à l'administration supérieure qu'elle nous accorde l'horloge de la ci-devant abbaye de Saint Mathieu avec son timbre, vu que cette abbaye est absolument évacuée.

Vous êtes d'autant plus fondé à croire que vous obtiendrez cette demande à raison de la population et de l'importance de l'endroit, et qu'il n'y a point de petit bourg, ni petite paroisse qui n'ait son horloge pour sa commodité...."

Le Conquet, malgré cette délibération bien argumentée n'obtint pas satisfaction.

A une vente du 3 décembre 1793 des biens de l'abbaye, "l'horloge est proposée aux acheteurs éventuels. La mairie du Conquet ne se manifeste pas.

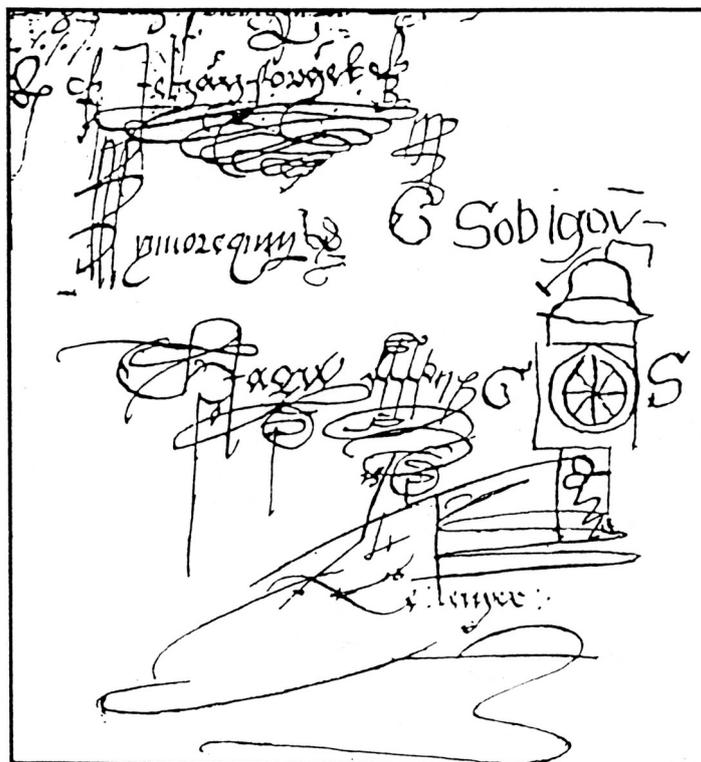
Le procès verbal dit " et après avoir mis l'horloge à l' encan, sur ce personne n'a voulu la faire valoir, nous l'avons déposé chez le dit citoyen Alexandre Gilet, officier municipal." Tas de ferraille, elle devait rester rouiller dans une grange.

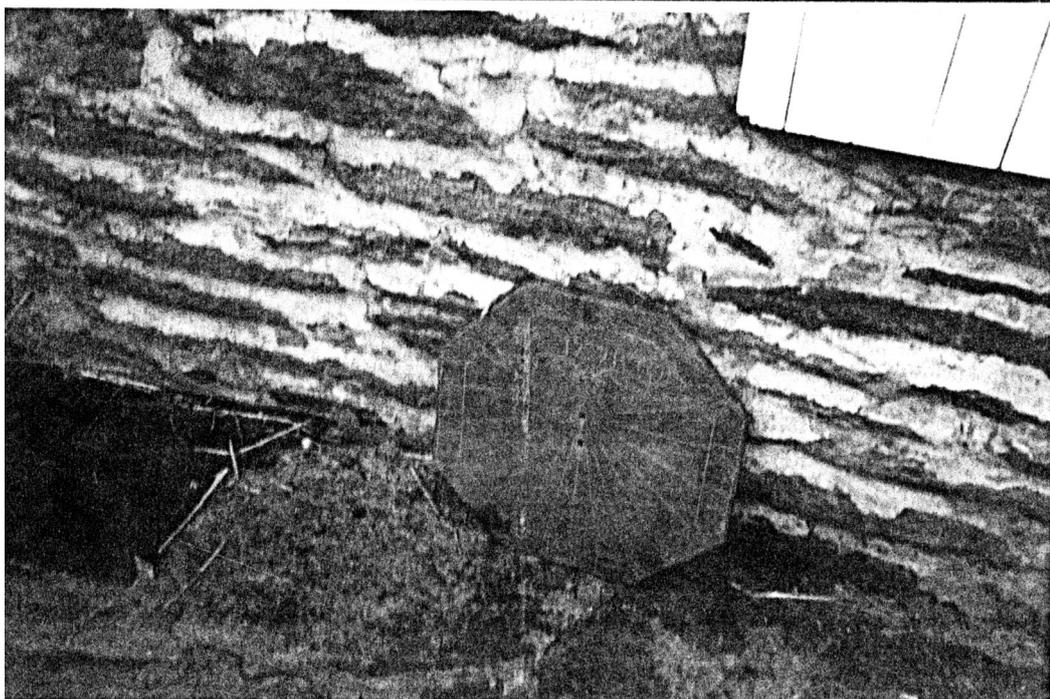
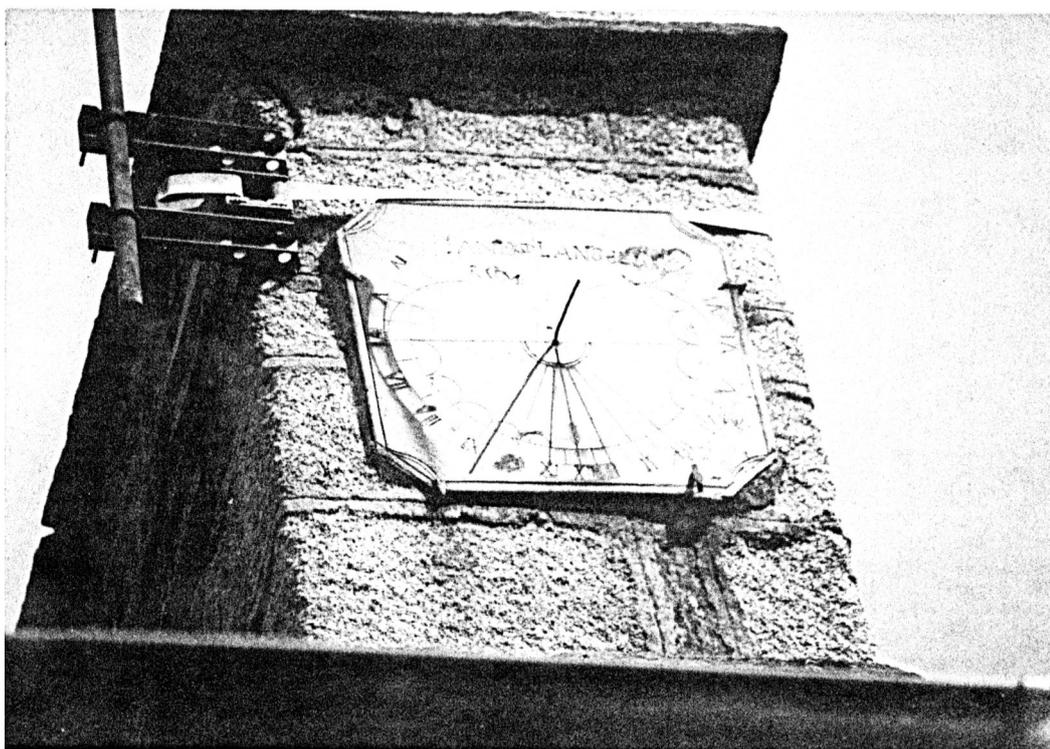
Y. Chevillotte

Marché, en date du 12 décembre 1564, de Jehan Forget avec Guillaume Soubigou pour une "movière fairé d' horloge sonant à quadran" payé 20 livres à livrer pour "La feste de Pasques prochaine venant"•

Ce dessin est extrait de la plaquette sur l'église Saint Melaine de Morlaix avec l'aimable autorisation de l'auteur : Y.P Castel, chercheur à l'Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France.

"movière fairé" veut dire mouvement en fer. Cette représentation du XVIe siècle est intéressante, car on distingue le timbre et son marteau, les fils des poids et le cadran. Le balancier, appelé foliot n'est pas représenté.





Cadrams solaires

en haut celui du manoir de Poulyot où l'on peut lire l'an 1800, l'an 8 de la R. L'ombre du style très visible marque l'heure, . 9 heures un quart, en bas celui du manoir du Prédic daté de 1778.

LA RECONSTRUCTION DU PRESBYTERE DE PLOUGONVELIN (1884-1890)

Le contexte de l'époque : la toute puissance des recteurs léonardL'affrontement entre le Maire et le Recteur (1884-1886).L'apaisement et la reconstruction (1890).

En 1884 la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'a pas encore eu lieu et leurs rapports réciproques étaient réglés par le Concordat de Napoléon. Les évêques étaient choisis par le Gouvernement sur des noms proposés par le Pape, le Clergé recevait un traitement, les comptes et délibérations des fabriques des paroisses étaient soumis à l'avis du Conseil Municipal et à la tutelle du Préfet, qui lui-même recevait ses instructions du Ministère des Cultes.

C'était l'époque de la toute puissance des recteurs bas-léonards qui avaient tendance à tout régenter et à se disputer avec les Maires. Un recteur disait toujours alors possessivement " Mon Maire ". Les personnes de ma génération ont toutes connu, le desservant d'une toute petite paroisse voisine, qui était secrétaire de mairie pour contrôler la marche de la commune. On peut se demander pourquoi.

Les Recteurs et Curés sont aisés, cumulant un traitement de l'Etat et à l'époque, un casuel confortable; la richesse donne assurance et considération.

Les paroisses rurales sont profondément chrétiennes et la crainte de l'Enfer encore vivace et efficace, ce qui donne de l'autorité au pasteur.

C'est un moment conflictuel entre le pouvoir civil et religieux devant la politique de laïcisation de la nouvelle République

Enfin le démon de la politique devait empoisonner et diviser le Clergé du Bas-Léon pendant plus d'un demi-siècle. En 1880, Monseigneur Freppel, évêque d'Angers est élu député ultra-conservateur dans la 3^o circonscription de Brest. L'Evêché avait sagement, mais vainement, essayé d'empêcher cette candidature. Cette élection ne fit pas l'unanimité. Le chanoine Le Floc'h, historien de l'Evêché écrira : " Ce sera l'origine de la toute puissance politique des recteurs du Bas-Léon et de leur émancipation, du moins en ce domaine, de l'autorité épiscopale".

Une petite anecdote pour montrer l'exacerbation des passion: et de la division du clergé. Cela se passait un peu plus tard en 1902 au temps de l'épiscopat de Monseigneur Dubillard (1900-1907)"qui fut en conflit permanent avec son Clergé acquis au Sillon qu'il combattit vigoureusement". L'Abbé Gayraud se représente comme député démocrate-chrétien dans notre circonscription, la trop célèbre 3e circonscription de Brest.

L'Evêque, pas d'accord, lui oppose celle du Curé-doyen de Saint Renan, l'Abbé Louis Stéphan. Pour troubler une réunion électoral de l'Abbé Gayraud, un commando de séminaristes, dépêché on ne sait par qui, mais certainement par un partisan de l'Evêque, envahit la salle, ayant chacun, caché sous sa pèlerine un petit cochon. Ce fut très efficace pour couvrir la voix de l'orateur, il n'était besoin de s' égosiller à se rompre les cordes vocales, il suffisait de tordre la queue de l'animal qui hurlait, pour vous, comme si on l'égorgeait, et pour semer le désordre, de lâcher les gorets dans les jambes des assistants. Les petits cochons ne furent pas suffisants pour faire élire le candidat de l'Evêque. Le procédé est original et amusant, mais la dissension politique du Clergé bien triste.

Notre Recteur, Jean Rohou, né à Roscoff le 29 novembre 1830 venait de la paroisse de Bodilis, et fut recteur de Plougouvelin de 1883 à 1889, qu'il quitta pour aller à Ploudaniel,

une promotion dont il ne profita pas car il devait, la même année, mourir d'une attaque d'apoplexie au retour d'une retraite ecclésiastique.

C'était un homme irascible et batailleur, l'archétype directeur bas-léonard de l'époque; estimant que le presbytère existant était insalubre, et voulant être logé " bourgeoisement ", il se battit pour avoir un logement neuf.

Notre Maire, Jean-Marie Michel était né le 22 août 1847; il était négociant. Elu maire de la commune de Plougonvelin le 18 mai 1884, il devait le rester, jusqu'à sa mort à Poulyot le 1^{er} mars 1886.

C'était un bon administrateur, qui malgré le vote d'une surtaxe d'octroi et d'une augmentation des centimes additionnels, n'arrivait pas à équilibrer un budget lourdement obéré par la mise en place de l'école laïque et l'entretien des chemins vicinaux. Il fallait pour combler le gouffre financier vendre les terrains communaux, la propre substance de la Commune.

L'église avait besoin de réparations urgentes et il y avait un petit trésor dans les caisses de la fabrique de la Paroisse : c'était bien tentant si, en bon chrétien on estime que dans l'échelle des valeurs, Dieu passait pour le logement avant le Desservant, t devait être le premier servi.

Le 9 mars 1884, le Conseil de fabrique de la paroisse demande la reconstruction du presbytère considéré comme insalubre et présente le 31 mars un dossier de travaux d'un montant de 14307 francs-or. Il n'y a en caisse que 4131 fcs, mais " le desservant dit avoir reçu de différentes personnes les sommes nécessaires pour payer la différence " Une correspondance avec l'Evêché apprend que c'est le notaire du Conquet qui était chargé de trouver les généreux prêteurs .

Le 26 juin 1884, sous la présidence de Jean-Marie Michel, maire, le Conseil Municipal soumet au Sous-Préfet de Brest un avis motivé sur la question.

" Prenant directement à partie les observations relevées dans l' extrait de la délibération du Conseil de fabrique du 9 mars dernier, observations présentées et rédigées par le Desservant, des- quelles il résulte que le presbytère actuel nécessiterait désormais de grandes dépenses d'entretien et serait d'autre part humide l'hiver et inhabitable l'été suite au manque d'air, le Conseil Municipal déclare ces observations mal fondées en partie, attendu que le bâtiment, tout en étant de construction ancienne, présente néanmoins toutes les commodités requises sous le rapport de l'hygiène et des approvisionnements, et ne nécessitera d'ici à longtemps, d'autre entretien que celui qui est commandé à toute habitation que l'on veut conserver propre et habitable. Ce presbytère a toujours été réparé à temps, le Desservant pouvant largement disposer des ressources de la fabrique à cet effet. Quant à l'humidité du bâtiment en question, elle n'est pas excessive et n'a affectée que légèrement une petite chambre de domestique élevée au dessus de l'étable même. Il ne faut pas demander l'impossible sous ce rapport puisqu'il est reconnu que les habitations bâties près de la mer présentent toutes plus ou moins, cet inconvénient, quelque soit d'ailleurs les matériaux employés. Par ailleurs les chambres occupées par M.M le desservant et le vicaire, tout en étant un peu basse d'étage, contiennent cependant, et largement le nombre de mètres cubes d'air reconnu nécessaire par les hommes de l'art à la bonne hygiène d'un local habité par une personne seule. Il est donc parfaitement inutile d'insister sur cette observation relevé dans l'extrait du Conseil de fabrique, et l'on pourrait, à bon droit, la taxer d'inopportune, vu que le cas contraire est plutôt à redouter: en effet, pour une habitation isolée comme l'est le presbytère de Plougonvelin, le manque d'air, cet air salin qu'apporte la brise de mer, n'est pas à craindre, même en été. Quand aux bâtiments de services, ils sont nombreux et présentent toutes les commodités désirables. Se basant, à cet égard, sur le plai du presbytère actuel, le C.M. y relève en effet au rez-de-chaussée: une grande cuisine, laverie, crèche ; et au nord, adossé au mur du bâti- ment et ayant accès à l'intérieur de ce dernier, un long couloir pouvant

servir à divers usages. Indépendant des divers locaux de service susmentionnés, il en existe encore d'autres non portés au plan: tels que hangar pour bois de chauffage, buanderie, remise, écurie, petit grenier à fourrage, le tout disposé et en bon état de conservation. Le Conseil Municipal ne saurait donc reconnaître la justesse des observations faites par le desservant au Conseil de fabrique dans la séance du 9 mars de cette année, pas plus que l'urgence d'une reconstruction depuis longtemps désirée. Visant principalement ce dernier membre de phrase, le C.M. déclare hautement n'avoir jamais eu connaissance de l'expression d'un tel désir; et le Maire en particulier, intimement lié cependant avec les quatre prédécesseurs du desservant actuel, soutient que ces Messieurs n'ont jamais manifesté devant lui qu'ils fussent désireux de voir reconstruire le presbytère sur les données d'un plan nouveau.

D'autre part, tenant compte de l'opinion manifestée par la très grande majorité de la population de la Commune, à l'égard du projet de reconstruction dont il s'agit, le Conseil avoue que cette opinion est hostile à toute idée de ce genre et tiendrait plutôt à ce que le Conseil de fabrique conservât par devers lui toutes ses ressources disponibles pour être affectées aux grandes et urgentes réparations à faire, dans un très bref délai, à l'église paroissiale. Enfin le Conseil Municipal signale un fait qui se présente malheureusement dans presque toutes les communes rurales: c'est que le Desservant, ayant à son entière dévotion les membres du Conseil de fabrique peut facilement et pour ainsi dire à son gré, disposer des signatures des Conseillers, qui n'osent pour la plupart émettre un avis contraire à celui de leur Recteur. Le cas est certainement applicable au Conseil de fabrique de Plougonvelin, et par suite, il n'y a rien d'étonnant à ce que le Desservant ait facilement obtenu des Conseillers un avis favorable à son projet de reconstruction du presbytère. Pour tout ces motifs, le Conseil Municipal prie instamment l'Administration supérieure de ne pas sanctionner le projet de reconstruction susvisé et proteste énergiquement, quoi qu'il arrive, contre toute délibération prise à cet effet par le Conseil de fabrique".....

En réponse à la délibération du Conseil Municipal, le Conseil de fabrique se réunit le 9 juillet 1884. Le Maire qui, membre de droit, y assista, écrit au Sous-préfet que seuls quatre membres sur sept ont ouvert la bouche pour pratiquement ne rien dire, et que " Le président, un homme très respectable sans nul doute, mais atteint d'une forte surdité, n'a certainement pas pu juger".

Voici en partie, car il y a quatre pages de réfutation, rédigée et écrite de la main du Recteur, la délibération du Conseil de fabrique," vu et approuvée par l'Evêque " , en réponse à l'avis défavorable du Conseil Municipal :

" Proteste contre l'accusation portée.... contre les fabriques des communes rurales en général et contre la fabrique de Plougonvelin en particulier. Les fabriques sont d'institution légale et font partie d'une administration publique dont le contrôle appartient à des autorités supérieures déterminées par la loi. En ce qui concerne, Conseillers de fabrique de Plougonvelin, nous déclarons que toutes les questions intéressant la fabrique, et qui sont de notre compétence nous sont soumises par le Desservant actuel nous les avons discutées et nos votes ont été émis et nos signatures données librement, et aussi repoussons le reproche que le Conseil municipal nous a adressé gratuitement.... Le presbytère n'est pas d'ailleurs aussi isolé qu'on veut bien le dire....,de sorte qu'il est situé dans un bas-fond où il ne perçoit librement en été que les ardeurs du soleil..... Les maladies qu'ont contractées plusieurs ecclésiastiques qui y ont habité depuis ces derniers temps et sur lesquelles il serait trop douloureux d'insister ne le prouveraient guère. Les observations présentées par le Desservant dans la séance du 9 mars conservent donc toute leur force. Le Conseil municipal vise ensuite un membre de phrase où il est déclaré que la reconstruction du presbytère serait depuis longtemps désirée. Le Conseil de fabrique s'avoue un peu embarrassé pour répondre à l'argument que monsieur le Maire veut tirer de ses relations intéressées avec les 4 prédécesseurs du desservant actuel

Ces ecclésiastiques sont morts tous les quatre. Rappelons seulement que monsieur le Maire, qui est âgé de 37 ans a bien fréquenté le presbytère dans son enfance, venant prendre des leçons pendant les vacances scolaires. Monsieur Le Gall alors desservant quitte Plougonvelin en 1863. Il se peut bien qu'il n'ait pas communiqué tous ses projets à un jeune homme de 15 ou 16 ans. Rien ne prouve que les successeurs de monsieur Le Gall aient du être plus communicatifs.... Quant aux bâtiments de service parmi lesquels nous pouvons compter : le salon, la salle à manger, la cuisine, la laverie, passe encore pour la crèche, nous reconnaissons qu'ils sont nombreux, mais insuffisants pour les approvisionnements nécessaires à un presbytère de campagne. Au lieu d'entrer dans des détails odieux le Conseil de fabrique se déclare disposé à se soumettre sur ce point à la décision d'un homme compétent et impartial que l'Administration voudrait bien désigner.... Le Conseil municipal objecte enfin aux p r o s de la fabrique la manifestation de l'opinion publique qui serait hostile. Cette opinion n'est pas à consulter dans l'affaire et ne l'a pas été. Les Conseillers de fabrique qui vivent au milieu de la population n'en ont pas entendu parler, pas plus que des réparations urgentes à faire à l'église paroissiale. Cet édifice qui 'est pas un chef-d'œuvre a toujours été convenablement entretenu....

Le Conseil de fabrique ne s'explique donc pas l'opposition de la Municipalité et la comprend d'autant moins qu'il ne demande aucun secours à la Commune et n'impose aucun sacrifice à la population..."

Le 4 août 1884 , le Préfet du Finistère décide " qu'en raison de la nécessité, à bref délai, de travaux importants à l'église paroissiale,il ne saurait approuver le projet de reconstruction du presbytère."

Le Recteur, qui a joué et perdu, s'obstine,et l'affaire rebondit.

Deux médecins pressentis, ceux du Conquet et de Saint-Renan, deux témoignages valent mieux qu'un, attestent avec un ensemble parfait que" les appartements sont peu aérés et humides en hiver, tandis qu'en été ils sont trop chauds et peuvent occasionner des congestions cérébrales," ce serait même la cause du décès d'un recteur précédent que l'un des deux a soigné." les émanations de l'écurie pénètrent dans la maison."

Le 27 août 1884, l'Evêque écrit au Préfet pour appuyer le Recteur.

Le 4 février 1885, nouvelle lettre de l'Evêque qui s'étonne des retards apportés à l'autorisation demandée, et fait un chantage à l'emploi : " les ouvriers qui manquent d'ouvrage."

Le 21 avril 1885,le Préfet maintient sa décision du 4 août 1884 .

Le 9 juin 1885, le Recteur s'incline enfin et écrit au Préfet que "l'affaire de la reconstruction du presbytère étant terminée ,il demande le retour des différentes pièces fournies: devis, plans, certificats médicaux "

Les rancunes sont tenaces.

Le Maire soumet le 1 août 1885 à son Conseil municipal" les difficultés qu'il a rencontrées de la part de monsieur le Recteur relatives à la pose du cadran neuf de l'horloge acquis par la Commune" La décision est prise : le cadran sera mis en place comme décidé, et les observations du Recteur non avenues.

Aussi, le 22 juin 1886,6 conseillers seulement approuvent les comptes de la fabrique contre 4 qui votent contre l'approbation "ne trouvant pas les budgets et comptes de fabrique assez explicites : ils n'admettent pas l'indemnité de 50francs pour catéchisme."

Le 1^{er} mars 1886, mourait à Poulyot, sa maison natale, le Maire Jean -Marie Michel. Saint Pierre lui ouvrit certainement toutes grandes les portes du Paradis estimant que son Recteur lui avait fait faire son purgatoire sur terre.

L'examen des comptes de fabrique de 1886 à 1889 montrent que le " trésor de guerre " pour la reconstruction du presbytère en des temps meilleurs, n'a pas été écorné par les dépenses d'entretien du presbytère, de l'église et la sacristie, réduites au minimum

Le devis de reconstruction de 25 avril 1884, établi par Le Guerranic, architecte à Brest, d'un montant de 14307 fcs était déraisonnable quand on sait qu'en 1890, le presbytère actuel, devenu Mairie, un bâtiment pourtant important et spacieux, coûta 8825 fcs; avec 14307 fcs, on pouvait presque construire un palais épiscopal.

Le temps use tout, même les querelles. Les hommes et les idées avaient changé en 1889.

L'Evêque de Quimper, mort en 1887 est remplacé par Monseigneur Lamarche. un homme d'apaisement.

L'abbé Bernard Gauthier, venant de la paroisse de Kernilis est le nouveau Recteur de Plougonvelin qu'il quittera pour Kerlouan en 1899. La courte notice nécrologique parue dans la Semaine Religieuse le décrit comme "un saint prêtre, généreux pour les pauvres... aimable et hospitalier."

A la mort de Jean-Marie Michel, le Conseil municipal devant être au complet pour le choix d'un nouveau Maire, une élection partielle fait entrer dans cette assemblée 3 nouveaux membres dont Jacques Kériguy qui fut désigné Maire le 18 avril 1886. Il devait le rester 10 ans. Les Kériguy étaient du manoir du Prédic, qu'ils habitaient bien avant la Révolution. Le choix du Maire est dû au désir des conseillers échaudés de choisir parmi eux le plus mécréant afin de ne point être gêné dans sa gestion par la peur du Diable dans ses rapports avec le Recteur; une lettre du Desservant à son Evêque déplore que les Maires ne sont plus ce qu'ils étaient et que celui de sa paroisse ne pratique pas. Le choix est judicieux car tout se calme.

En 1889, tout le monde est d'accord pour offrir au nouveau pasteur qui vient d'arriver un beau logement, comme cadeau de joyeux avènement.

A la demande du Conseil de fabrique, Le Dault, architecte à Quimper, rend le 24 août 1889, un rapport dans lequel il estime que la remise en état de l'ancien presbytère n'est pas intéressante au point de vue pécuniaire et qu'il serait de meilleure administration d'envisager une reconstruction chiffrée à 8000 fcs.

Accord du Conseil municipal, puis le 16 novembre 1889 du Préfet.

Le financement prévu est le suivant:

- La fabrique a en caisse 4475 fcs, sur lesquels on prélèvera 4000 fcs
- Un prêt, au taux de 3%, amortissable en 12ans, auprès de Sébastien Gillet, demeurant à Kerveur, par acte sous seing privé du 26 octobre 1889. On est en régime concordataire et la centralisation obligeant, il faut l'accord du Président de la République donné, le Conseil d'Etat entendu, le 6 mars 1890 ! : 4000 fcs

Total 8000 fcs

Le Conseil de fabrique fait apposer de belles affiches annonçant l'adjudication des travaux. Les plis sont ouverts le 1 avril 1890. Le bureau d'adjudication comprend le Maire, l'Architecte, le Recteur, le Président et le Trésorier du Conseil de fabrique.

L'entrepreneur Julien emporte l'affaire avec un rabais de 8% soit 7360 fcs.

L'approbation arrive le 5 avril 1890 et les travaux commencent immédiatement.

Le Recteur demande des travaux supplémentaires au devis initial qui amène le montant total des travaux à 8825 fcs, 20% de plus

Le 11 juillet 1890, le Conseil municipal donne son accord à ce dépassement. Comme le financement prévu est de 8000 fcs, le Recteur paiera la différence sur sa cassette personnelle: 825fcs. Il s'y oblige par acte du 15 juillet 1890.

Ainsi fut bâti le presbytère de Plougonvelin abandonné par le Recteur de l'époque, à la Pentecôte 1976, pour un logement plus modeste, c'est actuellement la Mairie.

Sources principales :

- Archives de l'Evêché de Quimper, notamment le dossier correspondance des recteurs.
- Archives du Finistère 1 V 996 et 1 V 609.